Adopter le projet particulier PP27-0263 modifiant le projet particulier PP27-0231 en vue de permettre le prolongement du délai de réalisation du projet de construction d'un bâtiment industriel situé sur le lot 6 041 694 (ancien lot 3 363 041), localisé sur le côté est de la rue Alphonse-D.-Roy, entre les rues Sainte-Catherine Est et Adam.

Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

Assemblée publique de consultation du 26 mars 2019
Dossier 1180603017

Mercier
Hochelaga-Maisonneuve
Montréal

Localisation

Dérogation (PP27-0231, article 9)

- L'article 9 du projet particulier PP27-0231 oblige le constructeur à terminer les travaux de construction en plus de ceux rattachés aux aménagements extérieurs dans les 24 mois suivant la date de l'entrée en vigueur de la résolution CA17 270106, soit le 4 avril 2019.

Article 8 (PP27-0231)

«« 8. ***Préalablement*** aux fins de la délivrance d'un permis de construction et de transformation visant l'apparence du bâtiment, notamment la composition de la façade et des élévations, mentionnée à la présente résolution, en plus des critères prévus à l'article 669 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275), les critères suivants s'appliquent : (….) **»»**

Utilisation du sol

Plan des usages prescrits

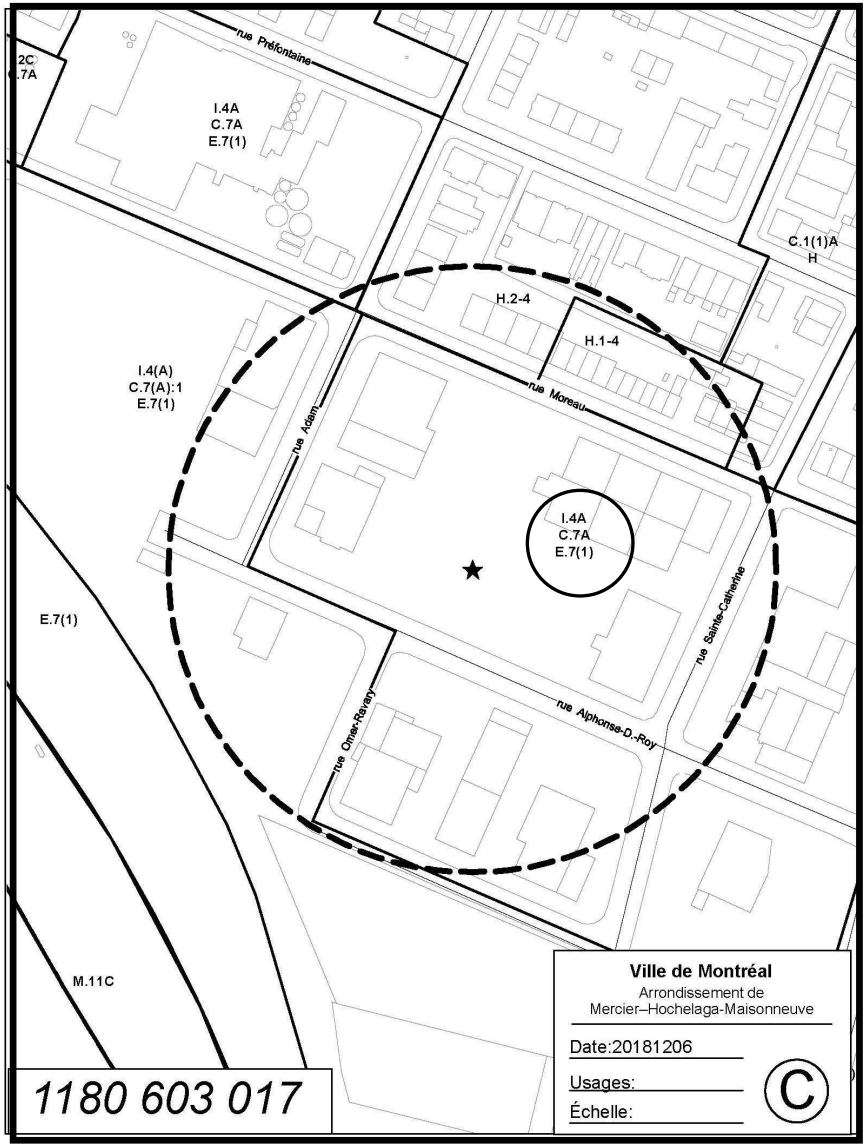

Évaluation

• Les représentants de la Division des permis et inspections s'apprêtent à procéder à la délivrance des permis de construction dès la réception de tous les documents requis;

• Le prolongement des délais de construction va s'avérer moins onéreux sur le plan financier pour le demandeur;

• Le propriétaire se doit de construire le bâtiment le plus rapidement possible afin de poursuivre ses activités reliées à l'entreposage extérieur de son matériel. La réglementation d'urbanisme ne permet pas d'entreposer des matériaux à l'extérieur sur un terrain non bâti. Ce type d'activité n'est pas autorisé en tant qu'usage principal. À défaut de construire le nouveau bâtiment, le requérant se verra dans l'obligation de retirer son matériel d'entreposage.

Recommandation

• À la séance du 5 février 2019, les membres du comité consultatif d'urbanisme ont formulé une recommandation favorable à l'égard de cette autorisation et émettent la condition suivante :

• Prolongation du délai de réalisation de 6 mois suivant l’entrée en vigueur de la résolution sans possibilité de renouvellement.

Procédure

- Adoption du premier projet de résolution;
- Assemblée publique de consultation;
- Adoption de la résolution;
- Entrée en vigueur de la résolution et émission d’un permis de construction.

Élévation

coursol - miron architectes inc.
l'espace qui vous revient

ENTREPÔT RUE ALPHONSE-DE-ROY
RUE ALPHONSE-DE-ROY, MONTRÉAL, QC

PERSPECTIVE
ÉCHELLE : -

18086 charles . st-janvier . mirabel . T 450.430.8777 F 450.435.1521 C atelier@coursol.ca

no. dossier: 15-112 date: 2016.11.18

Plan d'implantation

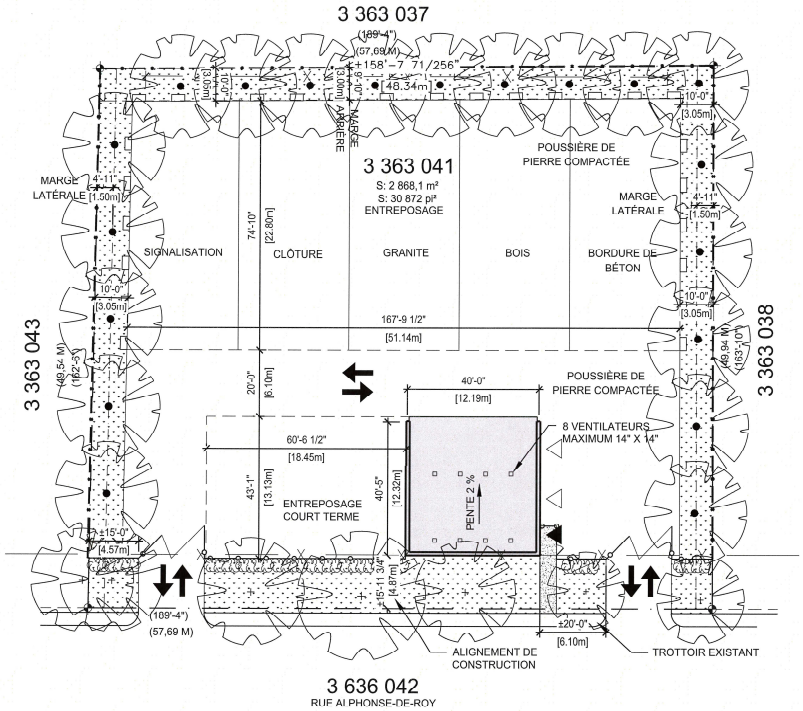

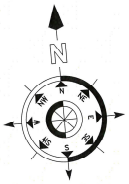

LÉGENDE

- LIGNE DE LOT
- CLÔTURE ET PORTES, VOIR ING.
- ÉCRAN VISUEL
- NOUVEAU TERRASSEMENT, VOIR ING.
- CIRCULATION VÉHICULES ET ACCÈS AU SITE
- ENTRÉE PIÉTONNE
- ENTRÉE GARAGE
- INDIQUE ARBRES OU ARBUSTES EXISTANT
- INDIQUE NOUVEAU ARBRES OU ARBUSTES
- INDIQUE NOUVELLE HAIE DE CÈDRES
- BLOC DE BÉTON 48'' x 24''

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE 01-275 MERCIER-HOCHELAGA-MAISONNEUVE			
NO ZONE			0186
SURFACE			30158mc
CATÉGORIES D'USAGE			I.4A, C.7A
EXIGENCES GÉNÉRALES			ART.
AIRE DE TERRAIN	2 868.10 m2	30 872.00 pi2	
AIRE DE BÂTIMENT	150.88 m2	1624.16 pi2	
AIRE DE PLANCHER	140.09 m2	1508.02 pi2	
TAUX D'IMPLANTATION AU SOL		5.26%	42
DENSITÉ		4.88%	35
% ESPACE DE VERDURE	6 903.86 pi2	22.36%	387.2.1
% FAÇADE SUR ALIGNEMENT DE CONSTRUCTION		100.00%	56
CASE DE STATIONNEMENT		0	560
STATIONNEMENT POUR VÉLO		0	616
UNITÉS DE CHARGEMENT		0	538
PLANTATION D'ARBRES	3 requis	5 existant	384

coursol - miron architectes inc.
l'espace qui vous revient

ENTREPÔT RUE ALPHONSE-DE-ROY
RUE ALPHONSE-DE-ROY, MONTRÉAL, QC

PLAN D'IMPLANTATION
ÉCHELLE : 1/32"=1'-0"

18086 charles . st-janvier . mirabel . T 450.430.8777 F 450.435.1521 C atelier@coursol.ca

no. dossier: 15-112 date: 2016.11.18

Bogramont (lot 6 041 694, ancien lot 3 363 041)

Vue de la rue Moreau

Rue Alphonse-D.-Roy

Intersection rues Sainte-Catherine Est et Alphonse-D.-Roy

Merci pour votre attention

Mercier
Hochelaga-Maisonneuve
Montréal

Plan de publication

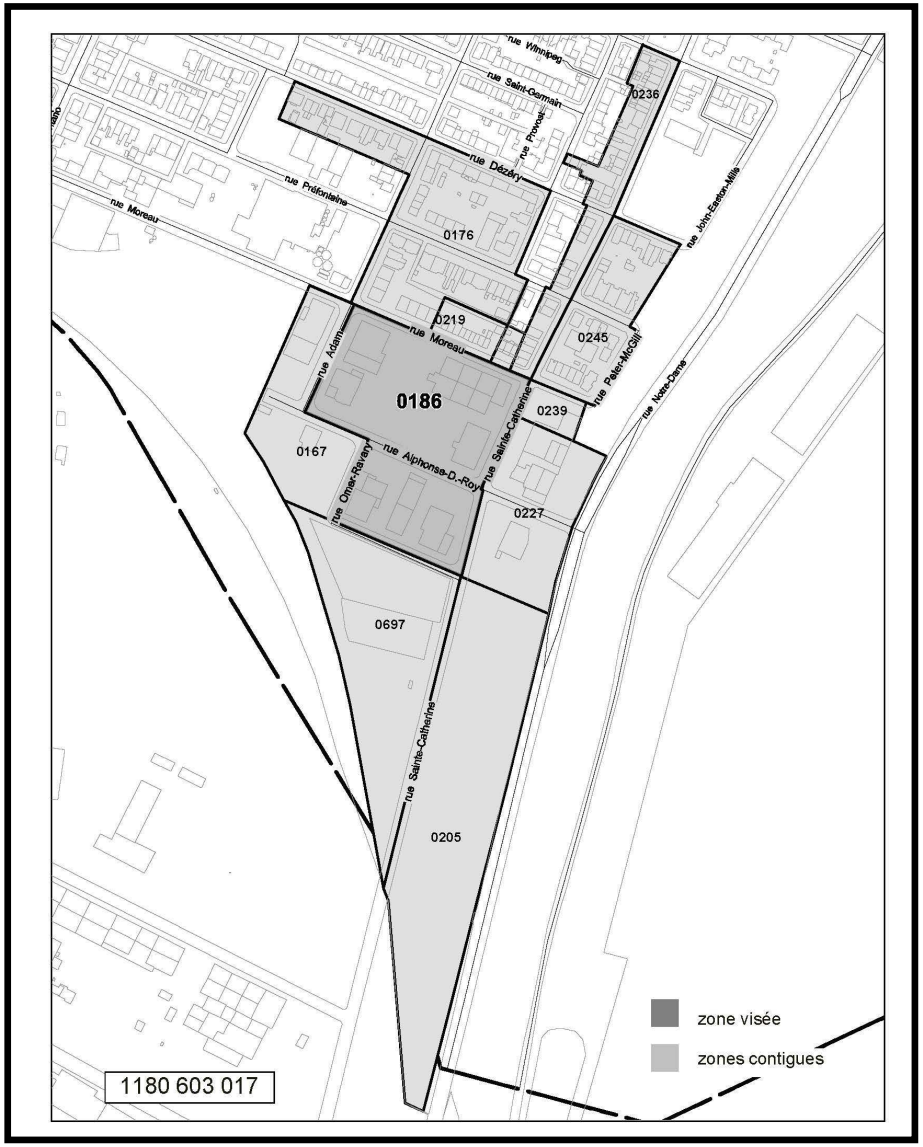

Cadastre (lot 6 041 694, ancien lot 3 363 041)

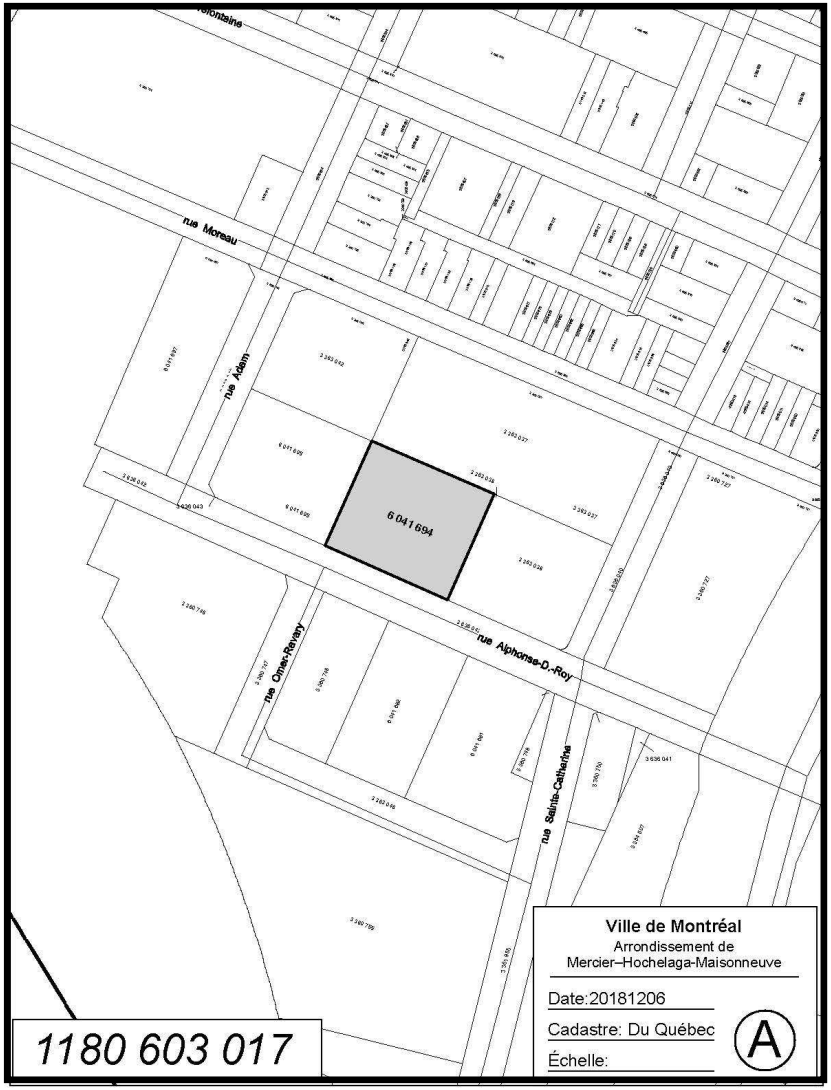

Liste des zones

Liste des zones visées et contigües

Zone visée

NUMERO
0186

Zones contigües

NUMERO
0167
0176
0205
0219
0227
0231
0236
0239
0245
0697

1180 603 017
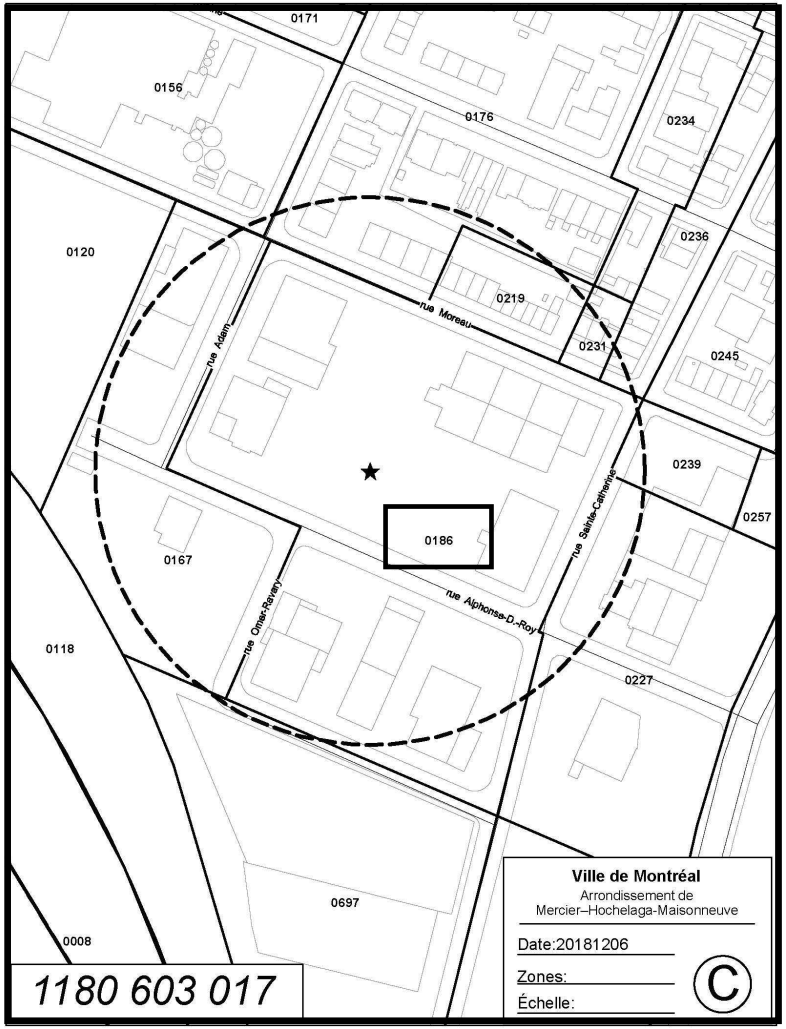
Plan des zones